



CONVENTION

Entre les soussignés

Association des Amis de l'hôpital Frémeur 29300 QUIMPERLE
représentée par la Présidente, Mme Anne Coudriau
d'une part,

Et

La VILLE DE QUIMPERLE, 29300 Quimperlé
représentée par le Maire de Quimperlé, M. Michaël QUERNEZ
d'autre part,

Objet de la convention

Cette convention a pour objet le financement des travaux de conservation et de restauration du **mobilier de la chapelle Saint Eutrope** appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique dont la liste figure ci-dessous.

- Statue de Saint Antoine de Padoue et sa console
- Statue de Louis Marie Grignon de Monfort
- Notre-Dame de la Salette
- Statue de Sainte Thérèse de Lisieux et sa console
- Reliquaire

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1

La chapelle Saint-Eutrope de l'hôpital Frémeur à Quimperlé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 24 mai 2004, est en cours de restauration sous la maîtrise d'œuvre de Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Dans le cadre de cette opération, la majeure partie du **mobilier a été encoffrée in situ**.

L'association des Amis de l'hôpital Frémeur souhaite aider la collectivité à financer la conservation et la restauration du mobilier appartenant à la Ville de Quimperlé, non protégé au titre des Monuments Historique dont la liste figure ci-dessous.

En effet, avant d'installer le mobilier à la chapelle Saint Eutrope il est nécessaire de procéder à sa conservation, à sa restauration, à son nettoyage et à sa consolidation dans les règles de l'art.

Le coût de la conservation-restauration, s'élève à **4 935 € HT** et sera pris en charge suivant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		%
Mobilier non protégé MH				
Traitement de conservation - restauration		Conseil Départemental du Finistère	1 727,25 €	35%
Statue de Saint Antoine de Padoue et sa console	1470	Association Amis de l'hôpital Fremeur	2 220,75 €	45%
Statue de Louis Marie Grignon de Monfort	262,5			
Notre-Dame de la Salette	2415	Ville de Quimperlé	987,00 €	20%
Statue de Sainte Thérèse de Lisieux et sa console	367,5			
Reliquaire	420			
TOTAL (HT)	4 935,00 €	TOTAL (HT)	4 935,00 €	

Article 2

La Ville de Quimperlé, en sa qualité de propriétaire du mobilier de la chapelle Saint-Eutrope et maître d'ouvrage de l'opération, s'engage à inscrire la totalité de la dépense au budget de la Ville et à recouvrer les sommes auprès des partenaires concernés.

Article 3

L'association des Amis de l'Hôpital Fremeur s'engage à verser à la Ville de Quimperlé la part qui lui incombe dès la fin des travaux.

Fait en deux exemplaires,

A _____, le

(signatures précédées de la mention "Lu et approuvé")

Mme Anne COUDRIAU
Présidente de l'association des Amis de l'hôpital Fremeur

M. Michaël QUERNEZ
Maire de la Ville de Quimperlé